



## Elaboration d'un document de plaidoyer et d'un plan de communication pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale en 2020

### Termes de référence du (de la) consultant(e)

#### 1. Contexte

Dans le cadre du Plan Stratégique National de Lutte contre le Sida 2017/2021, le Ministère de la Santé a fixé, en concertation avec tous les partenaires de la riposte nationale, l'objectif de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant (eTME) et de la syphilis congénitale au Maroc d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, une feuille de route définissant les mesures et activités à mettre en œuvre a été élaborée avec l'appui de l'ONUSIDA et du Fonds mondial.

Au Maroc, la prévalence du VIH est faible et stable chez les femmes enceintes (moins de 0,1%) selon les données des programmes de dépistage. Chaque année 30 à 40 nouvelles infections VIH chez les enfants sont dues à la transmission mère-enfant.

La couverture des femmes enceintes vivant avec le VIH par le traitement antirétroviral (ARV) pour prévenir la transmission du VIH à leur enfant a été estimée à 63% en 2017, avec une stabilisation relative au cours des 5 dernières années.

La feuille de route prévoit d'atteindre une couverture de 95% en 2020, afin de réduire le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant à moins de 2% et d'offrir à 100% des nourrissons la prophylaxie ARV, le dépistage ainsi que la prise en charge en cas d'infection.

Malgré tous les efforts déployés plusieurs obstacles persistent :

- Une couverture faible et hétérogène par le dépistage dans les centres de santé, les maisons d'accouchement et les maternités hospitalières ;
- Le manque d'implication du secteur privé ;
- Le manque d'engagement des acteurs de terrain ;
- Un système d'orientation recours inefficace des femmes enceintes et des parturientes ;
- Le manque d'intégration des soins VIH et de suivi et surveillance des grossesses, accouchements et nouveaux nés ;
- La discontinuité de la prise en charge des femmes enceintes séropositives et des nouveau-nés ;
- La stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
- La coordination centrale fragile ;
- Le système de suivi et d'évaluation peu performant.

Partant de ce constat, le Ministère de la Santé et ses partenaires, prévoient l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant, en mettant en œuvre des interventions stratégiques clefs impliquant toutes les parties prenantes dans la riposte. Cette intervention constitue une priorité du plan national Santé 2025.

## **2. Objectif de la consultation**

Le/ la consultant(e) devra élaborer un document de plaidoyer et un plan de communication mobilisant les parties prenantes en vue de l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant (eTME) du VIH et de la syphilis congénitale (SC), autour des axes de la feuille de route, d'ici à 2020.

## **3. Tâches spécifiques**

Le/ la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage formé par le Ministère de la Santé, le CNDH, l'Unité de gestion du programme d'appui du Fonds mondial, le bureau ONUSIDA Maroc, l'OMS et d'autres partenaires. Il devra entreprendre les activités suivantes :

1. Conduire une revue des documents internationaux et nationaux en lien avec l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de la syphilis congénitale, en vue d'identifier les axes de plaidoyer et de communication, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre au Maroc.
2. Préparer et valider le dossier de plaidoyer en vue de mobiliser l'ensemble des parties prenantes relevant des institutions gouvernementales de la société civile et du secteur privé autour la mise en œuvre de la feuille de route:
  - Messages clés, cibles,
  - Outils, approches et étapes ;
  - Modalités et plan du plaidoyer.
3. Préparer et valider le plan de communication :
  - Populations ciblées (grand public, femmes etc.),
  - Messages appropriés,
  - Stratégie et approches de communication ;
  - Moyens nécessaires, type de supports ;
  - Echancier de mise en œuvre.

## **4. Livrables**

- Livrable 1 : Dossier de plaidoyer pour la mobilisation des parties prenantes de l'eTME et l'élimination de la SC ;
- Livrable 2 : Dossier de communication sur l'eTME et l'élimination de la SC.

## **5. Durée et périodes de la consultation**

La consultation se déroulera pour une durée de 20 jours ouvrables, au cours de la période d'Octobre - Décembre 2018.

## **6. Profil du consultant**

Le/ la consultant(e) ou l'équipe de consultants doit satisfaire les conditions suivantes :

- Expertise en communication, Marketing et relations publiques ;
- Expertise en formulation des stratégies de communication ;
- Bonne connaissance du système de santé notamment le volet VIH.

## 7. Dossier de soumission

Le/ la consultant (e) ou l'équipe de consultants soumissionnaire doit fournir dans le cadre de sa proposition les éléments suivants :

- Le CV, indiquant les formations diplômantes, les expériences et les références dans les domaines cités ci-dessus ; de chacun des candidats (s'il s'agit d'une équipe de consultants) ;
- Une note méthodologique détaillant les activités à mettre en œuvre pour l'élaboration du document de plaidoyer et du plan de communication de l'eTME et l'élimination de la SC, avec échéancier.
- Une offre financière détaillée.

## 8. Modalités de contractualisation

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial- Maroc. La rémunération s'entend brute avant déduction de la retenue à la source de 10% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les Prestataires résidents au Maroc.

Ce dossier sera adressé au plus tard le **19 octobre 2018** simultanément par email aux adresses suivantes :

Division de l'Information et de la Communication : [contact@sante.gov.ma](mailto:contact@sante.gov.ma)

Unité de gestion du Fonds mondial : [a.mouhsine@programmefondsmondial.ma](mailto:a.mouhsine@programmefondsmondial.ma)

Et par voie postale au : Ministère de la Santé, Division l'Information et de la Communication, 335, Avenue Mohammed V Rabat- Maroc.

En spécifiant dans l'objet : « **Feuille de route pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale en 2020** ».

**Consultation pour l'élaboration du document de plaidoyer et du plan de communication.**